



## LA « FRANCHISE », OU LE SENS D'ÊTRE FRANÇAIS DANS LE DISCOURS *DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE*

Brenton HOBART (The American University of Paris)

Le discours *De la servitude volontaire* est autant une tentative de proposer des hypothèses sur ce thème qu'une revendication du droit qu'à l'homme *franc* (de « condition libre »<sup>1</sup>) de faire cette tentative, de raisonner d'une telle manière, de rédiger cette œuvre. Que La Boétie ait raison—que sa thèse soit bonne—a peut-être donc moins d'importance que l'idée qu'un homme, ayant un *franc* arbitre<sup>2</sup>, détient le droit d'avancer toute thèse, surtout celle qui remet en question le rapport entre un roi et ses sujets, qui pose des limites à l'autorité royale.

Les nombreux usages du champ dérivationnel « France » (1), « franc/s » (2), « franchement » (3), « franchise » (10), « français/es » (3), « Franciade » (1)<sup>3</sup> soutiennent l'idée selon laquelle la liberté innée de réfléchir et celle acquise de publier ses réflexions relèvent du droit d'un auteur français (de cet auteur *franc*), dans la mesure où elles rappellent sans cesse, d'un point de vue rhétorique, la franchise de corps et d'esprit dont il jouit<sup>4</sup>. Et La Boétie, « amoureux du langage »<sup>5</sup>, pesait sans doute le poids de ces mots. Dans une telle optique, *Le contr'un* peut se lire comme une proclamation selon laquelle tout homme *franc* est nécessairement *français*, alors que le Français *de nom*, tombé dans la servitude, ne l'est plus dans le sens idéal. La liberté d'esprit et le droit à cette liberté chez ceux qui sont français, nominalement et idéalement, vont ensemble. Et cela, nécessairement—sinon le fait d'être français perd son sens.

Quelle est donc l'origine précise de cette franchise ? Y a-t-il quelque prédécesseur qui aurait montré la voie, fourni la matière à La Boétie, au moment où il prend la plume pour rédiger son discours ? Y a-t-il des prédécesseurs antiques qui auraient légué la franchise à ce peuple franc qu'il sous-entend ? Être franc/français relève-t-il d'un phénomène de naissance ou d'un choix et, s'il s'agit d'un choix, quel sens a-t-il dans le contexte des troubles religieux au XVI<sup>e</sup> siècle ? Quels sont les moyens pour reconnaître un Français ? Est français celui qui habite un certain territoire ou plutôt celui qui réfléchit d'une certaine manière ? Y a-t-il donc des limites posées à qui peut être français selon le raisonnement de La Boétie ? Enfin, *Le contr'un*

<sup>1</sup> Dans le sens adjectival du mot *franc*. Voir *Le Grand Robert de la langue française*, 2<sup>e</sup> édition dirigée par Alain Rey du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert, 6 vol., Paris, Le Robert, 2001 (désormais *Le Grand Robert*) : « [2.] franc, franche [I] [1] Vx. De condition libre. »

<sup>2</sup> À savoir, un libre arbitre.

<sup>3</sup> Soit 20 fois au total d'après notre calcul en suivant la lecture du manuscrit De Mesmes dont s'est servi Nadia Gontarbert pour l'établissement de son édition d'Étienne de la Boétie, *De la servitude volontaire ou Contr'un suivi de sa réfutation par Henri de Mesmes* suivi de *Mémoire touchant l'édit de janvier 1562* (présenté par Annie Prassoloff), Paris, Gallimard, coll. Tel, 1993. Il faut néanmoins signaler que les usages du champ dérivationnel « liberté » (35) ; « libre/s » (9) ; « liberal » (1) ; « libéralité » (1) ; « librement » (1) s'élèvent, eux, à 47 fois, sans inclure les formes *délibérer*, *délivrance*, *délivrer*.

<sup>4</sup> Voir *Le Grand Robert*, l'entrée « français, aise » : « [1] Adj. [a] Qui appartient, est relatif à la France et à ses habitants [...] » ; « [b] De la langue dite 'le français' [...] ». Cf. aussi Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* (7 tomes), Paris, Édouard Champion, puis M. Didier, 1925-1967, les entrées « franc » et, surtout, « français 1 » : « A la françoise. Librement, sans gêne. » ; « Se coucher, dormir à la françoise. Se coucher déshabillé. » ; « A voile françoise. A pleine voile. »

<sup>5</sup> La formule est de N. Gontarbert : voir son édition citée de La Boétie, « La Servitude volontaire, *texte politique* », p. 176.



sert-il à faire l'éloge des libertés en France, de l'esprit franc des Français, ou est-il plutôt une critique qui cherche à avertir ce peuple de sa déchéance (morale, religieuse, intellectuelle) actuelle et à le rappeler à son état français naturel ?

AUX ORIGINES DE LA FRANCHISE ; AUX ORIGINES DES FRANÇAIS

### Héritage antique : les modèles du XVI<sup>e</sup> siècle ; les exemples du discours

S'inspirer des récits bibliques et des mythes gréco-latins pour répandre l'origine troyenne, illustre, de la France, c'est l'un des objectifs des *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* (1511-1512) de Jean Lemaire de Belges<sup>6</sup>. S'inspirer des œuvres grecques et romaines afin d'en créer de nouvelles, en français, pour la plus grande gloire de la langue française, c'est le mot d'ordre de Joachim Du Bellay dans *La Deffence et illustration de la langue françoise* (1549)<sup>7</sup>. S'inspirer du sujet des *Illustrations* en poussant encore plus loin la légende nationale, et de la théorie énoncée dans *La Deffence* pour donner à la France une épopée capable de rivaliser avec celles « d'Homère » et « de Virgile », c'est l'objectif de *La Franciade* (1572) de Pierre de Ronsard : œuvre depuis longtemps attendue, déjà célèbre, à l'époque où La Boétie écrivait son discours<sup>8</sup>.

Le discours *De la servitude volontaire* est de la même veine que ces autres ouvrages. S'il est moins immédiatement nationaliste que *Les Illustrations* et *La Franciade* ; s'il ne cherche pas *a priori* l'embellissement de la langue française tel qu'il est indiqué dans *La Deffence*, il souligne néanmoins certaines gloires de la France (ses libertés, ses belles lettres), entrant dans ce discours glorificateur à la fois dans la pratique et par une référence directe.

La référence figure dans le dernier tiers du discours, lorsque La Boétie traite des monarques (« en France ») qui se servent des pouvoirs prétendus des « signes extérieurs » de « la royauté française » (tels que les « crapaus », les « fleurdelis », « l'ampoule et l'oriflamb ») pour impressionner « les naïfs »<sup>9</sup>. Il prend d'emblée ses distances en affirmant qu'il ne veut pas s'« escroire » ces pouvoirs parce que les « Rois » français ont toujours été « si bons en la paix et si vaillans en la guerre » qu'ils lui semblent en effet avoir été « choisis par le dieu toutpuissant » ; ce qu'il ne voudrait toujours pas croire, même « quand cela n'i seroit pas », pour ne pas « débattre la verité de nos histoires », ni « escrimer notre poesie françoise ». C'est alors que La Boétie fait écho à *La Deffence* de Du Bellay, affirmant que la « poesie françoise » est « maintenant », en effet, « faite tout a neuf par nostre Ronsard, nostre Baif, nostre du Bellay, qui en cela avacent bien tant nostre langue que j'ose esperer que bien tost les Grecs ni

<sup>6</sup> On sait que le mythe de l'origine troyenne du peuple franc remonte au haut Moyen Âge (voir sur ce point Olivier Devillers et Jean Meyers, *L'Introduction* à leur édition de Frédégaire, *Chronique des temps mérovingiens (Livre IV et continuations)*, Turnhout, Brepols, coll. Miroir du Moyen Âge, 2001, p. 25) ; c'est néanmoins sans doute grâce à cet ouvrage au XVI<sup>e</sup> siècle que cette origine fut aussi répandue. Voir par exemple l'in-folio *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye, par maistre Jean le Maire de Belges. Avec la Couronne Margaritique, & plusieurs autres oeuvres de luy, non jamais encore imprimees. Le tout reveu & fidelement restitué par maistre Antoine Du Moulin Masconnois, Valet de chambre de la Roynie de Navarre*, Lyon, Jean de Tournes, 1549 (BnF, cote : RES FOL- LA2- 13).

<sup>7</sup> *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, éd. Jean-Charles Monferran, & *L'Olive*, éd. Ernesta Caldarini, Genève, Droz, coll. Textes Littéraires Français, 2007, surtout les chapitres VIII-X, p. 93-108.

<sup>8</sup> Sur ces points, voir l'*Introduction* par Paul Laumonier de son édition de *La Franciade*, in *Œuvres complètes. XVI. La Franciade (1572)*, 2<sup>e</sup> tirage, avec un cahier additionnel par Raymond Lebègue et Guy Demerson, Paris, Société des Textes Français Modernes, 1983, p. V pour les citations.

<sup>9</sup> Voir sur ce point, et pour les citations hors parenthèses dans cette phrase, l'*Introduction* par N. Gontarbert de son édition citée *De la servitude volontaire*, p. 41 ; pour les citations entre parenthèses (qui sont de La Boétie), p. 115. Pour de plus amples renseignements sur ces *signes*, comme sur les sources de tout ce passage, voir les notes par Malcolm Smith de son édition de La Boétie, *De la servitude volontaire ou Contr'un*, avec des notes additionnelles de Michel Magnien, Genève, Droz, coll. Textes Littéraires Français, num. 351, 2001, p. 65.



les Latins n'auront gueres pour ce regard devant nous, sinon possible le droit d'ainesse. »<sup>10</sup> Et il termine cette série d'allongements en précisant qu'il ne veut pas faire « grand tort a nostre rime » en lui ôtant « ces beaux contes du roi Louis, ausquels desja je voy ce me semble combien plaisamment, combien à son aise s'y esgaiera la veine de nostre Ronsard en sa Franciade »<sup>11</sup>.

Ce long développement fournit un indice *a posteriori* sur l'objectif du discours : l'idée de la *translatio studii et imperii* : la transition de la culture et du pouvoir. Du Bellay en formulant le précepte, Baïf et Ronsard en donnant l'exemple montrent tous trois que la France est l'héritière légitime de la littérature de l'Antiquité comme le garantit le Francion de Ronsard, et que le français est la langue modèle au XVI<sup>e</sup> siècle. La Boétie, l'écrivain *franc* de son discours, veut montrer seul que la France est également l'héritière légitime de ses libertés, et que les Français sont le peuple modèle de ces libertés au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.

Dans la pratique, La Boétie met en relief la *franchise* du peuple français en faisant remonter d'entrée de jeu son sujet aux origines de la poésie et, surtout, de la liberté occidentales : « Ce disoit Ulisse en Homere parlant en public. S'il n'eust rien plus dit, sinon *D'avoir plusieurs seigneurs aucun bien je n'y voy* »<sup>13</sup>. Et de grands personnages grecs<sup>14</sup> et romains<sup>15</sup>, ainsi que certains peuples (surtout grecs, notamment athénien et spartiate<sup>16</sup>), tous champions de la liberté, surgissent au fil du discours. C'est ainsi que La Boétie rapproche la France de la Grèce : « dans leur inséparable attachement à la liberté et aux belles lettres », pour faire nôtre la formule d'Henri Weber<sup>17</sup>.

Ainsi, lorsque La Boétie achève sa référence à « nostre Ronsard, nostre Baïf, nostre du Bellay », à la suite de plusieurs éloges du Prince des poètes français (Ronsard) qui le comparent au Prince des poètes latins (Virgile), la reprise de son « propos » ne se lit pas sans une certaine ironie : « Mais pour retourner d'ou je ne scay comment j'avois destourné le fil de mon propos [...] »<sup>18</sup>. Il ne l'a jamais quitté ! Il se raccroche au « fil » de son « propos » depuis la première citation (classique) d'Homère jusqu'à la dernière image (eschatologique, chrétienne) du discours : « quelque peine particuliere » réservée aux « tirans » et à « leurs complices » en enfer<sup>19</sup>. Mettant ainsi en scène des personnages libres exemplaires, tirés d'ouvrages antiques<sup>20</sup>,

<sup>10</sup> Cf. *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, éd. cit., liv. I, ch. III, p. 82 : « Le tens viendra (peut estre) et je l'espere moyennant la bonne destinée Françoise, que ce noble, et puissant Royaume obtiendra à son tour les resnes de la monarchie, et que nostre Langue, (si avecques François n'est du tout ensevelie la Langue Françoise) qui commence encor à jeter ses racines, sortira de terre, et s'elevera en telle hauteur, et grosseur, qu'elle se pourra egaler aux mesmes Grecz et Romains [...] ».

<sup>11</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 115-116.

<sup>12</sup> Cf. aussi sur ce point, N. Gontarbert, « La Servitude volontaire, *texte politique* », in son édition citée *De la servitude volontaire*, p. 188 : « [...] le texte pose ici l'étroite liaison de l'histoire, de la littérature et du politique. »

<sup>13</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 78.

<sup>14</sup> Tels qu'Harmodios (« Harmode ») et Aristogiton : assassins d'Hipparque, tyran d'Athènes ; Thrasybule : restaurateur de la démocratie à Athènes à la suite de la guerre du Péloponnèse ; Xénophon « historien grave et du premier rang entre les Grecs » ; Hippocrate (« Hyppocras ») : « grand pere de la medecine » ; parmi d'autres. Voir *ibid.*, p. 105, 107 et 106, respectivement.

<sup>15</sup> Tels que Brutus l'Ancien (« Brute le vieux ») : fondateur légendaire de Rome ; Caton d'Utique (« Caton l'utiquain ») : opposant à César, mort suicidé au nom de la liberté ; Brutus le Jeune, Cassius et Servilius Casca (« Brute, Casse, et Casque ») : entrepreneurs de « la delivrance de Romme » ; parmi d'autres. Voir *ibid.*, p. 105, p. 100-101 et 104, respectivement. Pour les informations biographiques dans cette note, comme pour la précédente, voir Simon Hornblower, Anthony Spawforth & Esther Eidinow, *The Oxford Classical Dictionary*, 4<sup>e</sup> éd, Oxford, Oxford University Press, 2012.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 83, 95 et encore 99-100.

<sup>17</sup> La formule chez Weber traite du rapprochement entre Athènes et Florence : voir son article « LB et la tradition humaniste d'opposition au tyran », in *Culture et politique en France à l'époque de l'Humanisme et de la Renaissance*, Atti des convegno internazionale promosso dall'Accademia delle Scienze di Torino in collaborazione con la Fondazione Giorgio Cini di Venezia, 29 mars - 3 avril 1971 (p. 355-374), Torino, Accademia delle Scienze, 1974, p. 359.

<sup>18</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 115-116.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 129.



La Boétie crée une histoire universelle de la liberté, remontant au début de la culture occidentale, pour terminer par le jugement des âmes. Et dans cette histoire universelle, ce sont les Français du XVI<sup>e</sup> siècle qui prennent le relais des *francs* anciens.

Enfin, il ne faut pas oublier que La Boétie a montré lui-même l'exemple, ayant travaillé autrefois envers l'amélioration de la langue française, et cela dans des vers—du moins ce qu'il en reste—qui traitent des libertés naturelles des animaux et, par analogie, de l'homme :

Mesmes les bœufs sous le pois du joug geignent,  
Et les oiseaux dans la cage se pleignent,  
comme j'ay dit autresfois, passant le temps a nos rimes françaises [...].<sup>21</sup>

Certes, le poème d'où ces vers sont tirés a disparu<sup>22</sup>. Le lecteur peut néanmoins deviner que La Boétie, adolescent, cherchait à suivre l'une des modes en vogue au XVI<sup>e</sup> siècle : la production d'un écrit sur une matière française à la gloire de son pays. Si, dans *Le contr'un*, il a changé de mode d'expression, passant de « rimes françaises » à un discours, son objectif est resté le même.

Il existe donc au XVI<sup>e</sup> siècle des modèles (qu'il s'agisse d'une histoire mythique, d'une apologie de la langue, d'un poème héroïque ou, encore, de ses propres vers) qui fournissent à La Boétie le motif pour rédiger un ouvrage sur une matière française (en l'occurrence, sur la franchise) et la forme (en s'inspirant d'exemples grecs et romains) de son discours. Et dans son discours, il y a toute une mise en scène de personnages exemplaires, tirés de l'Antiquité, qui ont légué la franchise aux Français.

### **Héritage naturel : la franchise catholique ; l'asservissement par la Religion réformée**

Mais quelles sont les origines théoriques de cette franchise : être franc est-il un fait de naissance, est-il un choix ? Et quel sens la franchise natale ou choisie prend-elle dans le débat sur le libre arbitre ?

La réponse à la première question ne semble pas laisser de doute :

la nature de l'homme est bien d'estre franc et de le vouloir estre ; mais  
aussi sa nature est telle que naturellement il tient le pli que la  
nourriture lui donne.<sup>23</sup>

Cette description de « la nature de l'homme », quelque peu paradoxale, affirme que certains hommes ont une tendance naturelle dès la naissance à être *francs*, à fuir la servitude ; d'autres *veulent* leur franchise, ce qui implique qu'il s'agit bien d'un choix ; et encore d'autres acceptent « le pli » de la servitude, « naturellement », s'ils sont *nourris* ainsi, comme ayant subi un lavage de cerveau. Si le consentement à la servitude semble paradoxal—car contre « la nature de l'homme » qui « est bien d'estre franc »—, il est cohérent dans la mesure où il sous-entend toujours un choix, libre, que fait l'homme. Pris dans leur ensemble, les trois cas impliquent que l'homme naît franc (1), et est doté d'un *franc* arbitre (2-3) : *être*, « *vouloir* », *puis se plier à cause d'une mauvaise « nourriture »*.

Le premier cas semble relever de l'instinct animal de l'homme, lequel se comprend dans le sens de ce « qui est propre aux animaux » puisque cet instinct existe naturellement

<sup>20</sup> Sur les exemples tirés des ouvrages antiques (à « chaque page », presque à « chaque ligne ») chez La Boétie, voir, par exemple, Louis Delaruelle, « L'inspiration antique dans la SV », in RHLF, XVII (p. 34-72), 1910, p. 35 (pour les citations).

<sup>21</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 92.

<sup>22</sup> Voir l'édition citée du discours *De la servitude volontaire* de M. Smith, p. 43, n. 10.

<sup>23</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 102.



chez eux ; le deuxième, dans le sens de ce qui est propre à l'être « animé »<sup>24</sup> qu'est l'homme puisque ce « vouloir », cette façon de raisonner comme un être intelligent, devrait exister naturellement chez lui :

Les bestes ce maid' Dieu, si les hommes ne font trop les sourds, leur crient, vive liberté, Plusieurs en y a d'entre elles, qui meurent aussy tost qu'elles sont prises ; comme le poisson quitte la vie aussy tost que l'eau ; pareillement celles la quittent la lumiere, et ne veulent point survivre a leur naturelle franchise.<sup>25</sup>

La « franchise » est un phénomène tellement naturel que les « bestes »<sup>26</sup> donnent l'exemple aux « hommes ». Mais il ne s'agit sans doute pas là d'une critique sur la nature, libre ou non, des animaux. La métaphore se comprend ainsi : l'homme le moins intelligent, à son état brut, avant même de pouvoir réfléchir, est libre et veut sa liberté.

En suivant l'hypothèse selon laquelle *Le contr'un* est un discours sur un phénomène français (la franchise) ayant un rapport direct avec le peuple français (peuple franc), et cela dans le contexte de la Religion réformée au XVI<sup>e</sup> siècle, cette métaphore prend un tout autre sens. Tous les Français catholiques, dont les auteurs de poèmes et de discours tels Ronsard, Baïf, Du Bellay et La Boétie, mais aussi les « Pauvres et miserables peuples insensés »<sup>27</sup> (*les masses les plus bêtes*), sont dotés d'un *franc* arbitre, ce que l'idée protestante du « serf arbitre »<sup>28</sup> remet en cause. Les Français qui *choisissent* (car ils ont le choix) de pratiquer la religion réformée (de s'asservir) s'opposent à leur « naturelle franchise » qui leur garantit la liberté de leurs actes dans la poursuite de leur salut futur. *Française* de nom, enchaînée *volontairement* de fait, la « multitude indiscrete » du *Mémoire touchant l'édit de janvier 1562*<sup>29</sup> trouve son reflet dans ces hommes, dans ces « bestes », *De la servitude volontaire* :

ce sont donc les peuples mesmes [*les Français protestants*] qui se laissent ou plutost se font gourmander [*duper par les réformateurs tels que Luther et Calvin*], puis qu'en cessant de servir [*de se dire qu'ils n'ont pas de franc arbitre*], ils en seroient quittes ; c'est le peuple qui s'asservit, qui se coupe la gorge, qui aiant le chois ou d'estre serf [*protestant*] ou d'estre libre [*catholique*] quitte sa franchise [*sa religion franche, française, de naissance*] et prend le joug [...]<sup>30</sup>.

<sup>24</sup> Voir l'entrée de la forme adjectivale du mot « [2] animal, ale, aux » dans *Le Grand Robert* : « [B] [1] Qui est propre aux animaux (à l'exclusion de et par rapport à l'espèce humaine) » ; ainsi que l'étymologie : « du lat. animalis "animé, vivant et doué de motilité" ».

<sup>25</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 91.

<sup>26</sup> Qui occupent un rang évidemment inférieur à celui de l'homme sur l'échelle de l'être. Sur ce point, voir Eustace Mandeville Wetenhall Tillyard, *The Elizabethan World Picture. A Study of the Idea of Order in the age of Shakespeare, Donne & Milton*, New York, Vintage, 1959 : voir notamment le ch. 4 : « The Chain of Being », p. 26 sqq.

<sup>27</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 86.

<sup>28</sup> D'abord développée par Martin Luther dans les 95 thèses de 1517 ; ensuite par Jean Calvin dans *l'Institution de la religion chrétienne* de 1539 (en latin) et de 1541 (en français). Sur ces points, voir Olivier Millet, la Notice du Chapitre II de son édition de Jean Calvin, *Institution de la religion chrétienne (1541)* (2 tomes), Genève, Droz, coll. Textes Littéraires Français, num. 598, 2008, t. I, p. 237 sqq. Et, pour la définition du « franc Arbitre » par Calvin, voir dans le texte même de *l'Institution*, ch. II, t. I, p. 274 sqq. Cf., également d'O. Millet, *Calvin. Un homme, une œuvre, un auteur*, Gollion, Infolio, coll. Illico, num. 20, 2008, ch. 2, p. 47 sqq. Cf. enfin Denis Crouzet, *La genèse de la Réforme française (vers 1520 - vers 1562)*, Paris, Belin, coll. Sup Histoire, 2008, ch. 1, I, 1, p. 20 : « La troisième articulation : une justification virtuelle » ; ch. 1, I 2 : « Les premières avancées », « L'instant des 95 thèses », p. 27-28 ; et (sur la prédestination) ch. 3, IV, 4, p. 327 : « Dans le "troupeau de Christ" ».

<sup>29</sup> In *De la servitude volontaire*, éd. cit. N. Gontarbert, p. 269.

<sup>30</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 84. Les tournures entres crochets, en italiques, sont les nôtres.



Une telle lecture du discours précoce de La Boétie explique sa prise de position (conservatrice, intolérante, extrême) tardive dans le *Mémoire*. Si donc *Le contr'un* « reste modéré comparé aux pamphlets de défense catholique comme le *Discours* de Ronsard sur les *Misères de ce temps* », c'est grâce à son ton, plus qu'à son fond<sup>31</sup>.

Dans une telle optique, le lecteur peut comprendre un passage plus haut dans le discours comme une prémonition des guerres de Religion :

qu'on mette d'un coste cinquante mil hommes en armes [*catholiques*], d'un autre autant [*protestants*], qu'on les range en bataille, qu'ils viennent à se joindre, les uns libres combattans pour leur franchise [*catholiques croyant au franc arbitre*], les autres pour la leur oster [*protestants cherchant à le leur restreindre*] : ausquels promettra l'on par conjecture la victoire, lesquels pensera l'on qui plus gaillardement iront au combat, ou ceux qui esperent pour guerdon de leurs peines l'entretenement de leur liberté [*catholiques qui espèrent la continuité de leurs croyances, de leur franchise*], ou ceux qui ne peuvent attendre autre loyer des coups qu'ils donnent ou qu'ils recoivent que la servitude d'autrui [*protestants dont le sort est prédestiné, et qui n'ont rien donc à gagner par une victoire*] ?<sup>32</sup>

Cette question de La Boétie, qui semble anticiper celle que posera Montaigne sur le manque de « volonté » et de « progrez en nos mouvemens publiques »<sup>33</sup>, se lit comme un avertissement aux Français catholiques pour qu'ils se battent pour « leur franchise » (pour leur religion et pour leur idéologie religieuse, pour leur roi français, et pour la France), et pour qu'ils *la défende*, comme il le dira un peu plus loin dans le discours : « nous ne sommes pas nez seulement en possession de nostre franchise, mais aussi avec affection de la deffendre. »<sup>34</sup> Cette question semble également leur *promettre* « la victoire » puisque leur cause, naturelle, revendique leur « naturelle franchise », tandis que celle de leurs ennemis, qui est contre la nature, ne cherche qu'à la « leur oster ».

Une telle lecture pourrait également éclaircir l'un des contresens du discours *De la servitude volontaire*, à savoir l'indulgence réservée aux « bons rois », « comme des françois mesmes », qui, tout comme les « mauvais », « se servent d'étrangers à la guerre », à l'exception près que ces rois français ont « une autre intention » : cherchant à « garder les leurs, n'estimant rien le dommage de l'argent pour espargner les hommes »<sup>35</sup>. Certes, la critique date la rédaction du discours à la toute fin des années 1540. L'une des influences de La Boétie aurait été les bruits qui couraient à la suite du soulèvement des paysans à Bordeaux en 1548 ; « certains lecteurs » y distinguent même « l'unique source d'inspiration »<sup>36</sup>. *Le contr'un* serait donc une réponse à la tyrannie monarchique, au pouvoir central, opprimant, d'alors. Mais si La Boétie prend en effet le parti du peuple dans le cas de la révolte légitime de 1548 (ce

<sup>31</sup> Voir la *Présentation du Mémoire* par Annie Prassoloff, in *ibid.*, p. 262.

<sup>32</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 82. Les tournures entre crochets, en italiques, sont les nôtres.

<sup>33</sup> Voir *Les Essais*, éd. Pierre Villey, 3<sup>e</sup> rééd. V.-L. Saulnier, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, 1999, liv. II, ch. XII, p. 443-444 : « Confessons la verité : qui trieroit de l'armée, mesme legitime et moienne, ceux qui y marchent par le seul zele d'une affection religieuse, et encore ceux qui regardent seulement la protection des loix de leur pays ou service du Prince, il n'en scauroit bastir une compagnie de gensdarmes complete. D'où vient cela, qu'il s'en trouve si peu qui ayent maintenu mesme volonté et mesme progrez en nos mouvemens publiques, et que nous les voyons tantost n'aller que le pas, tantost y courir à bride avalée ? et mesmes hommes tantost gaster nos affaires par leur violence et aspreté, tantost par leur froideur, mollesse et pesanteur, si ce n'est qu'ils y sont poussez par des considerations particulieres et casuelles selon la diversité desquelles ils se remuent ? »

<sup>34</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 91.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>36</sup> Voir sur ce point, N. Gontarbert, l'*Introduction* à son édition citée *De la servitude volontaire* (p. 28 sqq.), qui explique que l'origine du discours est bien plus éclectique.



qui n'est pas sûr), il semble néanmoins avancer, par cette indulgence envers les « bons rois » français, que toute méthode est bonne si besoin pour la suppression d'une cause illégitime, que ce soit un soulèvement ou une guerre. Il s'agit donc d'une toute autre « franchise »<sup>37</sup> qu'il cherche à montrer ici : la même que celle développée par Michel de l'Hôpital en 1562, dans un discours traitant cette fois en effet des séditions religieuses, dans lequel il affirme à son tour que tout homme peut et doit être « franc » au sujet de son roi<sup>38</sup>.

Encore une fois, les paroles de La Boétie semblent anticiper celles de Montaigne qui va déplorer l'usage des mercenaires par les armées françaises, plus de trois décennies plus tard, lors de la huitième guerre de Religion<sup>39</sup>. Son ami, La Boétie, aurait-il pardonné l'emploi nécessaire de ces mercenaires, du moins par les forces royales, pour protéger la France libre de son asservissement potentiel par les ennemis protestants ?

Le Français catholique est doté, à la naissance, d'un franc (libre) arbitre : sa religion lui garantit la franchise de ses actes, afin de gagner son salut. Il doit également choisir de « défendre » ses franchises face à un ennemi protestant—*mal nourri*, se croyant donc asservi—qui cherche par son idéologie à l'asservir lui aussi. Enfin, les « bons rois », *français*, ont le droit à tout recours pour empêcher la réalisation de ces asservissements.

## « NOUS » ET LES AUTRES

### Comment reconnaître un Français ?—les critères, le territoire, la capacité de raisonner

Les Français qui choisissent de pratiquer la religion réformée, choisissent également de pratiquer une religion d'origine luthérienne, donc étrangère. Si ce constat peut renforcer l'idée que *Le contr'un* est un discours profrançais, pro-catholique, contre les *étrangers* qui pratiquent la nouvelle Religion, il peut également sous-entendre l'idée que le fait d'être français relève du droit d'un peuple précis, uni. N'est Français que celui qui remplit certains critères, dont : (1) naître franc, (2) vouloir rester franc, et (3) défendre sa franchise contre celui, asservi, qui cherche à l'asservir, à s'emparer de ses idéologies, à insister qu'il n'est pas franc de fait, à le faire plier sous le joug, en lui donnant une mauvaise « nourriture ». Mais le Français n'est-il pas également celui qui naît dans un territoire précis ?

L'exemple du « grand Turc » rappelle les premiers critères, tout en renforçant le dernier :

<sup>37</sup> Voir *Le Grand Robert*, l'entrée de la forme adjectivale du mot « 2. franc, franche » : « [II] [1] (1580). Personnes. Cour. Qui s'exprime ou se présente ouvertement, en toute clarté, sans artifice ni réticence. → Droit, honnête, loyal, naturel, sincère. »

<sup>38</sup> Voir, par exemple, son Discours du « 13 décembre 1560, États-Généraux, Orléans », in Loris Petris, *La plume et la tribune. Michel de L'Hôpital et ses discours (1559-1562). Suivi de l'édition du De initiatione Sermo (1559) et des Discours de Michel de L'Hôpital (1560-1562)* (p. 383-405), Genève, Droz, coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance, num. CCCLX, 2002, p. 400 : « Ce pendant, Messieurs, gardons et conservons l'obeissance à nostre jeune roy. Ne soyons si prompts et faciles à prendre et suyvre nouvelles opinions, chacun à sa mode et façon [...] ». Voir aussi, plus loin dans le même volume, le Discours du « 18 juin 1561, Parlement, Paris » (p. 409-439), p. 413 : « Et que chacun regarde à l'honneur de Dieu et service du roy, se recommandant à Dieu de bonne volonté pour estre inspirez de conseiller le roy de ce qui sera necessere. » Il faut également noter que La Boétie traite de cette même « franchise » dans les premiers passages de son discours (éd. cit., p. 80) : « [...] si les habitans d'un pais ont trouvé quelque grand personnage qui leur ait montsré par espreuve une grande preveoiance pour les garder, une grand hardiesse pour les defendre, un grand soing pour les gouverner ; si dela en avant, ils s'appriivoisent de lui obeir, et s'en fier tant que de lui donner quelques avantages, je ne scay si ce seroit Sagesse [...] ». Et pourtant, ce n'est pas là une question de franchise, dans la mesure où le mot n'y apparaît pas. Je remercie Adeline Lionetto-Hesters de m'avoir indiqué cette source.

<sup>39</sup> *Essais*, éd. cit., liv. III, ch. XII, p. 1042 : « Nos armées ne se lient et tiennent plus que par siment estranger ; des françois on ne sçait plus faire un corps d'armée constant et réglé. Quelle honte ! Il n'y a qu'autant de discipline que nous en font voir des soldats empruntez [...] ».



Le grand Turc s'est bien avisé de cela que les livres et la doctrine donnent plus que toute autre chose aus hommes, le sens et l'entendement de se reconnoistre, et d'hair la tyrannie ; j'entens qu'il n'a en ses terres gueres de gens scavants, ni n'en demande.

or, communement, le bon Zele et affection de ceus, qui ont gardé maugré le temps la devotion a la franchise, pour si grand nombre qu'il y en ait, demeure sans effet pour ne s'entrecongnoistre point : la liberté leur est toute ostée sous le tiran, de faire, de parler et quasi de penser : ils deviennent tous singuliers en leurs fantaisies.<sup>40</sup>

Il s'agit là de sujets qui (1) naissent dans la servitude, (2) qui ne veulent ni ne peuvent rien faire pour obtenir leur franchise et (3) n'ayant ni « le sens » ni « l'entendement de se reconnoistre » (de reconnaître leur état) ne pensent pas ou ne peuvent pas penser, à cause d'une mauvaise « nourriture », à s'unir pour se débarrasser du tyran. Il s'agit donc du reflet antithétique car *asservi* du Français, de l'homme franc, selon les critères que nous venons de rappeler.

Cette antithèse entre le franc (Français) et l'asservi (Turc) semble également liée à des territoires puisque La Boétie *entend* « qu'il n'a en ses terres gueres de gens scavants, ni n'en demande »—sans doute par opposition à « nos "terres" où il y a quantité "de gens scavants", dont moi, l'auteur de ce discours, qui en effet "en demande", encore et encore ». Et cette antithèse trouve un point d'appui dans l'exemple du Lacédémonien et du Persan : aïeux du franc et de l'asservi modernes « car il ne se pouvoit faire que le Persan eut regret a la liberté, ne l'ayant jamais eue, ni que le Lacedemonien endurast la sujetion aiant gousté de la franchise. »<sup>41</sup> Le premier est né dans un territoire où l'on est esclave, et y est rattaché à vie par son idéologie ; le second, dans un territoire où l'on est libre.

Enfin, cette critique du peuple du « grand Turc » (le plus grand prince, comme le plus grand tyran du XVI<sup>e</sup> siècle) fait l'éloge, encore par opposition, de la France, comme du monarque et du peuple français. Si le roi n'est pas un modèle du tyran, et de la tyrannie ; s'il règne sur un peuple *franc*, non assujetti, le peuple français est infiniment plus grand que le peuple turc : il porte on ne peut mieux son nom. Mais cette critique montre également que ceux « qui ont gardé maugré le temps la devotion a la *franchise* », ont naturellement chez eux quelque chose de *français*, ne ressemblant pas aux autres habitants « en ses terres » où ils sont nés.

Ce dernier constat peut impliquer deux choses. D'abord, être franc, donc français, n'a pas *nécessairement* un rapport avec une « terre » précise, là où l'on est né—idée renforcée lorsque le lecteur se rappelle que certains Français de nom, tels que les protestants, peuvent se comporter comme des asservis. Ensuite, pour être français, il faut *lire* (« les livres »), *sentir* (« le sens »), *entendre* (« l'entendement »), « se reconnoistre », figurer parmi les « gens scavants », avoir « la devotion a la *franchise* »—il faut être capable de raisonner<sup>42</sup>.

### Les gens de raison : les Français de tous lieux et tous temps

S'il suffit d'être capable de raisonner pour être franc/français dans le discours *De la servitude volontaire*, le lecteur peut comprendre les personnages libres anciens, champions de la franchise de toute la terre, comme francisés à titre posthume :

<sup>40</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 104.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>42</sup> Voir, sur ce point, N. Gontarbert, « La Servitude volontaire, *texte politique* », in son édition citée *De la servitude volontaire* (p. 181), qui souligne « le refus » chez la Boétie de « toute domination qui n'est pas fondée sur des critères intellectuels. »





[...] et pour l'exemple de tout le monde : qu'est-ce qu'on pense qui donna à si petit nombre de gens, comme estoient les Grecs, non le pouvoir, mais le cœur de soustenir la force de tant de navires que la mer mesme en estoit chargée ; de defaire tant de nations qui estoient en si grand nombre [...] : sinon qu'il semble qu'à ces glorieux jours là ce n'estoit pas tant la bataille des Grecs contre les Perses comme la victoire de la liberté sur la domination, de la franchise sur la convoitise ?<sup>43</sup>

De même que la France et la Turquie ont hérité de la liberté et de la servitude du monde antique, de même les « Grecs » et les « Perses », de ces « glorieux jours là », peuvent se comprendre comme les images anciennes de la France et de la Turquie modernes : lecture que l'emploi du nom *franchise* et celui du verbe subjectif et impersonnel *sembler*<sup>44</sup> permettent davantage de faire : « *il semble qu'à ces glorieux jours là ce n'estoit pas tant la bataille des Grecs contre les Perses comme la victoire des Français "sur la domination, de la franchise sur la convoitise"* ». Surtout, il s'agit là de « l'exemple de *tout le monde* ». Au « je », et au « nous » du discours<sup>45</sup>—qui sous-entendent nécessairement les Français puisque l'auteur, impliqué, l'est de naissance, de nom, de religion, de langue, de par sa raison et sa franchise—se joignent ainsi nos aïeux grecs anciens, libres, *francs*, donc français.

S'y joignent également des cas antiques précis. Au dire de La Boétie, Hippocrate, dans son livre *Des maladies*, raconte une anecdote où il se défend du « grand Roy » (« Artaxerxès, roi des Perses ») au moment où il cherche à l'« attirer pres de lui a force d'offres et grands presens » (« pour guérir ses soldats de la peste »)<sup>46</sup>. Hippocrate lui répond « franchement », comme tout homme franc, comme tout Français, « qu'il feroit grand conscience de se mesler de guerir les barbares qui vouloient tuer les Grecs et de bien servir par son art a lui qui entreprenoit d'asservir la Grece. »<sup>47</sup>

Si Hippocrate, le Lacédémonien qui, ayant « gousté de la franchise », raisonne comme un Français, et le peuple grec tout entier, se battant pour la « franchise », donc raisonnable, peuvent être dotés d'un qualificatif tiré du champ dérivationnel *franc*, *franchise*, *franchement*, grâce à leurs capacités de raisonnement, il semble presque évident qu'un tel qualificatif se retrouve dans un passage traitant du gouvernement libre, raisonnable, par excellence au XVI<sup>e</sup> siècle :

Qui verroit les Venitiens une poignee de gens vivans si librement, que le plus meschant d'entr'eulx ne voudroit pas estre le Roy de tous, ainsi nés et nourris qu'ils ne reconnoissent point d'autre ambition, sinon a qui mieulx advisera, et plus soigneusement prendra garde a entretenir la liberté ; ainsi appris et faits des le berceau, qu'ils ne prendroient point tout le reste des felicités de la terre, pour perdre le moindre de leur franchise [...] »<sup>48</sup>.

Et La Boétie d'appuyer par la suite la « franchise » du peuple vénitien en le mettant encore une fois en opposition avec le peuple du « grand seigneur » : si asservi qu'il ressemble plus à « un parc de bestes » qu'à une « cité d'hommes »<sup>49</sup>. Les gens raisonnables, *français* de

<sup>43</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 83.

<sup>44</sup> Voir *Le Grand Robert*, l'entrée « sembler ».

<sup>45</sup> Sur le « je » et le « nous » de La Boétie, voir encore N. Gontarbert, « La Servitude volontaire, *texte polyphonique* », p. 151 *sqq.*

<sup>46</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 106 (pour les citations hors parenthèses dans cette phrase). Pour les citations entre parenthèses, qui sont de M. Smith, voir son édition citée *De la servitude volontaire*, p. 55, n. 30.

<sup>47</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 106.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 97-98.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 98.



tous lieux et de tous temps, se retrouvent ainsi face au tyran déraisonnable, non français, supprimeur de la liberté.

Enfin, la « franchise », qu'exigent tous les gens raisonnables, anciens et modernes, ne peut-elle pas également être inhérente aux habitants des terres récemment découvertes ?

Mais a propos si d'aventure il naissoit aujourd'huy quelques gens tout neufs ni accoustumes à la subjection, ni affriandés à la liberté, & qu'ils ne sceussent que c'est ni de l'un ni de l'autre ni à grand peine des noms, si on leur presentoit ou d'estre serfs, ou vivre francs selon les loix desquelles ils ne s'accorderoient : il ne faut pas faire doute qu'ils n'aimassent trop mieulx obeir a la raison seulement, que servir à un homme [...] <sup>50</sup>.

Ne peut-on pas lire ce passage de la manière suivante ?—« *si d'aventure il naissoit* » (si l'on découvrait) « *aujourd'huy quelques gens tout neufs* » (comme ceux des terres nommées la Francescane et la Nouvelle France dans les années 1520 ; ou ceux de la terre qui sera nommée la France Antarctique dans les années 1550<sup>51</sup>), « *ni accoustumes à la subjection, ni affriandés à la liberté* » (puisqu'ils ne sont pas encore *accoutumés* aux lois européennes, même s'ils commencent, en effet et malheureusement, à les connaître<sup>52</sup>), « *& qu'ils ne sceussent que c'est ni de l'un ni de l'autre ni à grand peine des noms* » (car ils ne connaissent pas plus les noms de *liberté* et d'*esclavage* que ceux de « vertu », « vice », « Sénat » ou « Roi »<sup>53</sup>), « *si on leur presentoit ou d'estre serfs* » (naître, être, vivre comme des étrangers), « *ou vivre francs* » (vivre comme les Français) « *selon les loix desquelles ils ne s'accorderoient : il ne faut pas faire doute qu'ils n'aimassent trop mieulx obeir a la raison seulement, que servir à un homme* » (ils choisiraient de suivre la raison, de vivre comme les Français).

Dans une telle optique, le discours de La Boétie est celui d'un missionnaire de la liberté<sup>54</sup>.

## LE CONTR'UN : ÉLOGE OU CRITIQUE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS ?

### Entre une Défense et illustration de la franchise et un Réveille-matin des Français

Certes, le discours *De la servitude volontaire* peut se lire comme un discours profrançais juridique, tel que *La Deffence et illustration de la langue françoise* de Du Bellay l'est pour les belles lettres. Il peut se comprendre comme l'éloge des libertés d'un peuple dont l'objectif, missionnaire, est d'*affranchir*, de *franciser*, d'autres peuples par les paroles—trois siècles avant que Napoléon ne le fasse par les armes. Et de même que les épîtres pauliniennes avancent que le royaume de Dieu est ouvert à tous ceux, juifs comme gentils, qui choisissent de croire aux paroles du Christ<sup>55</sup>, de même la franchise, le fait d'être français, chez La Boétie n'est pas circonscrite à un seul peuple. Croyant que « la nature de l'homme est bien d'estre franc et de le vouloir estre », l'auteur chercherait à rappeler aux autres peuples asservis, aux « Pauvres et

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 94-95.

<sup>51</sup> Sur les noms des terres américaines au XVI<sup>e</sup> siècle, voir Frank Lestringant, *Le Huguenot et le sauvage. L'Amérique et la controverse coloniale, en France, au temps des guerres de Religion (1555-1589)*, 3<sup>e</sup> éd., Genève, Droz, coll. Titre Courant, num. 27, 2004, p. 31, 458, et *passim* et, surtout, la carte à la page 48.

<sup>52</sup> La preuve, la *Très brève relation de la destruction des Indes (1552)* de Bartolomé de Las Casas.

<sup>53</sup> La citation est de Pierre de Ronsard, qui traite en effet du peuple « inconnu » (« tout nu », « et nu de malice ») du « pôle Antarctique » dans sa « Complainte contre Fortune » (1559), in *Œuvres complètes. X. Second livre des Meslanges (1559). Les œuvres (1560)*, éd. Paul Laumonier, revue et augmentée par Jean Céard, Paris, Société des Textes Français Modernes, 1992, p. 33-35, v. 345-359.

<sup>54</sup> Qui entre également dans le discours de la controverse coloniale : voir encore sur ce point F. Lestringant, *Le Huguenot et le sauvage, op. cit.*

<sup>55</sup> Voir, par exemple, l'Épître aux Galates, III 28.



miserables peuples insensés, nations opiniâtres en vostre mal »<sup>56</sup>, leur « nature » première. Il chercherait à rassembler dans son monde, uni dans la franchise—un monde franc, français, de tous les temps—, tous les peuples *non francs* sur la terre. Ce serait donc un discours strictement progressiste, et qui vise la propagation, dans la mesure où la France, déjà française, n'aurait point besoin d'affranchissement.

Or il y a néanmoins une antipathie prononcée dans le discours, et les dérivations récurrentes du mot *franc* semblent indiquer que le peuple français lui-même n'en est pas quitte. La Boétie ressent-il à la fois « la fierté de vivre dans un pays de constitution républicaine » et le ressentiment douloureux de « l'évolution de la monarchie française vers un absolutisme centralisateur »<sup>57</sup> ? Ressent-il donc du bien et du mal ? Ou ses sentiments sont-ils plutôt strictement négatifs ? Déplore-t-il ce qu'il perçoit comme la fin d'un pays, à la fois français et catholique, d'une si riche et longue tradition (la France et l'Église ayant traversé le Moyen Âge la main dans la main), déchiré par des schismes religieux ? Prévoit-il, à l'instar du prophète Nostradamus, ou plutôt à l'instar de l'excellent historien Michel de Nostredame, le début imminent des guerres civiles, religieuses, et de là, les conséquences catastrophiques indicatives de la fin des temps ? Perçoit-il son propre peuple (« seul né, de vrai pour vivre franchement ») comme « dénaturé » par quelque « mal » innommé, sans doute ineffable<sup>58</sup> ? Craint-il l'incroyable (« il n'est pas croiable »), à savoir que son propre « peuple » soit déjà (« des lors ») « assujetti » et *tombé* « en un tel et si profond oubly de la franchise », qu'il ne soit « pas possible qu'il se resveille pour la ravoir, servant si franchement et tant volontiers »<sup>59</sup> ? Ou, pire encore, que ce peuple, jadis français, désormais asservi, ne soit plus capable de se défendre, ayant *certainement*, « en un coup », *perdu* « la vaillance », « avec la liberté » :

[...] les gens subjects n'ont point d'allegresse au combat ni d'aspreté : ils vont au danger quasi comme attachés et tous engourdis par maniere d'acquit, et ne sentent point bouillir dans leur cœur l'ardeur de la franchise, qui fait mespriser le peril, et donne envie d'achapter par une belle mort entre ses compagnons l'honneur et la gloire [...]<sup>60</sup>.

Il s'agirait donc là en effet plutôt d'une sorte de *Réveille-matin des Français*<sup>61</sup>, d'un appel aux armes, que d'une *illustration* de ses gloires.

Dans l'un et l'autre cas, La Boétie aurait pu conclure le discours *De la servitude volontaire* par l'une des tournures conclusives de *La Deffence* de Du Bellay : « *“Là donq', François, marchez couraigeusement vers”<sup>62</sup> : d'autres pays pour la libération d'autres peuples ; vers ceux parmi vous-mêmes qui veulent votre servitude* ». Et la *Servitude volontaire* se comprendrait ainsi comme un éloge à la France et aux Français libres, comme une critique de la France et des Français asservis.

En soulignant les nombreux usages du champ dérivationnel du mot *franc* dans le discours *De la servitude volontaire*, nous avons tâché de lire l'œuvre de La Boétie comme une

<sup>56</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 86.

<sup>57</sup> Pour les deux citations, voir H. Weber, art. cit., p. 365 et 374, respectivement.

<sup>58</sup> *De la servitude volontaire*, éd. cit., p. 93 « [...] quel mal encontre a esté cela, qui a peu tant denaturer l'homme, seul né, de vrai pour vivre franchement, et lui faire perdre la souvenance de son premier estre, et le desir de le reprendre. »

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 95-96 : « il n'est pas croiable comme le peuple des lors qu'il est assujetti, tombe si soudain en un tel et si profond oubly de la franchise, qu'il n'est pas possible qu'il se resveille pour la ravoir, servant si franchement et tant volontiers, qu'on diroit a le voir qu'il a non pas perdu sa liberté, mais gaigné sa servitude. »

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>61</sup> Titre qui intègre une version « totalement déformée » (pro-prottestante) du discours *De la servitude volontaire*, publiée la première fois en latin en 1573, rédigée sans doute avec la « participation » de Nicolas Barnaud et Théodore de Bèze. Sur ce point, voir N. Gontarbert, l'*Introduction* à son édition citée de La Boétie, p. 18 sqq.

<sup>62</sup> Éd. cit., « Conclusion de tout l'Œuvre », p. 179.



revendication du droit qu'a le Français de raisonner et de publier ses raisonnements. *La Servitude volontaire* est d'une veine nationaliste semblable à celle de *La Deffence et illustration de la langue françoise*, à celle de *La Franciade*. Si Du Bellay met en parallèle les grandes qualités de la langue française et des langues grecque et latine ; si Ronsard assure que le fondateur de la France est un colon troyen, La Boétie fait remonter le fait d'être Français, ou d'être franc, aux champions antiques de la franchise. Cette franchise, à la fois innée et acquise, entre ici dans le contexte des troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle puisque tous les hommes, au dire des catholiques, naissent dotés d'un *franc* arbitre qui leur permet de réfléchir et de choisir : phénomènes que le dogme protestant du serf arbitre remet en cause. Les Protestants s'opposent à leur « naturelle franchise », s'enchaînant ainsi *volontairement* : quoique français selon le droit du territoire, ils ne le sont pas à cause de leur idéologie religieuse, selon notre lecture du *Contr'un*. Or si le fait d'être français est plutôt lié à une manière de réfléchir qu'au droit du sol, tout homme, ancien comme moderne, qui a du sens et de l'entendement, qui raisonne et qui choisit sa franchise, peut ainsi se considérer francisé. Dans une telle optique, le discours *De la servitude volontaire* peut se comprendre tantôt comme un éloge aux gens francs d'esprit, aux Français çà et là dans le monde, tantôt comme une critique des Français asservis et qui portent si mal leur nom.



## BIBLIOGRAPHIE

### Œuvres

- DU BELLAY Joachim, *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, éd. Jean-Charles Monferran, & *L'Olive*, éd. Ernesta Caldarini, Genève, Droz, coll. Textes Littéraires Français, 2007.
- CALVIN Jean, *Institution de la religion chrétienne (1541)* (2 tomes), éd. Olivier Millet, Genève, Droz, coll. Textes Littéraires Français, num. 598, 2008.
- FREDEGAIRE, *Chronique des temps mérovingiens (Livre IV et continuations)*, traduction, introduction et notes par Olivier Devillers et Jean Meyers, Turnhout, Brepols, coll. Miroir du Moyen Âge, 2001.
- LA BOETIE Étienne de—, *De la servitude volontaire ou Contr'un suivi de sa réfutation par Henri de Mesmes*, éd. Nadia Gontarbert, suivi de *Mémoire touchant l'édit de janvier 1562*, présenté par Annie Prassoloff, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1993.
- *De la servitude volontaire ou Contr'un*, éd. Malcolm Smith, avec des notes additionnelles de Michel Magnien, Genève, Droz, coll. Textes Littéraires Français, num. 351, 2001.
- LEMAIRE DE BELGES Jean, *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye, par maistre Jean le Maire de Belges. Avec la Couronne Margaritique, & plusieurs autres oeuvres de luy, non jamais encore imprimees. Le tout reveu & fidelement restitué par maistre Antoine Du Moulin Masconnois, Valet de chambre de la Royne de Navarre*, Lyon, Jean de Tournes, 1549 (BnF, cote : RES FOL- LA2- 13).
- L'HOPITAL Michel de—, Discours du « 13 décembre 1560, États-Généraux, Orléans », in Loris Petris, *La plume et la tribune. Michel de L'Hôpital et ses discours (1559-1562). Suivi de l'édition du De initiatione Sermo (1559) et des Discours de Michel de L'Hôpital (1560-1562)* (p. 383-405), Genève, Droz, coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance, num. CCCLX, 2002.
- MONTAIGNE Michel de—, *Les Essais*, éd. Pierre Villey, 3<sup>e</sup> rééd. V.-L. Saulnier, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, 1999.
- RONSARD Pierre de—, « Complainte contre Fortune » (1559), in *Œuvres complètes. X. Second livre des Meslanges (1559). Les œuvres (1560)*, éd. Paul Laumonier, revue et augmentée par Jean Céard, Paris, Société des Textes Français Modernes, 1992.
- *La Franciade*, in *Œuvres complètes. XVI. La Franciade (1572)*, éd. Paul Laumonier, 2<sup>e</sup> tirage avec un cahier additionnel par Raymond Lebègue et Guy Demerson, Paris, Société des Textes Français Modernes, 1983.

### Textes critiques

- CROUZET Denis, *La genèse de la Réforme française (vers 1520 - vers 1562)*, Paris, Belin, « Sup Histoire », 2008.
- DELARUELLE Louis, « L'inspiration antique dans la SV », in *RHLF*, XVII (p. 34-72), 1910.
- HORNBLOWER Simon, SPAWFORTH Anthony & EIDINOW Esther, *The Oxford Classical Dictionary*, 4<sup>e</sup> éd, Oxford, Oxford University Press, 2012.



- HUGUET Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* (7 tomes), Paris, Édouard Champion, puis M. Didier, 1925-1967.
- LESTRINGANT Frank, *Le Huguenot et le sauvage. L'Amérique et la controverse coloniale, en France, au temps des guerres de Religion (1555-1589)*, 3<sup>e</sup> éd., Genève, Droz, coll. Titre Courant, num. 27, 2004.
- MILLET Olivier, *Calvin. Un homme, une œuvre, un auteur*, Gollion, Infolio, coll. Illico, num. 20, 2008.
- REY Alain (dir.), *Le Grand Robert de la langue française*, 2<sup>e</sup> édition du Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de Paul Robert, 6 vol., Paris, Le Robert, 2001.
- TILLYARD Eustace Mandeville Wetenhall, *The Elizabethan World Picture. A Study of the Idea of Order in the age of Shakespeare*, Donne & Milton, New York, Vintage, 1959.
- WEBER Henri, « LB et la tradition humaniste d'opposition au tyran », in *Culture et politique en France à l'époque de l'Humanisme et de la Renaissance*, Atti des convegno internazionale promosso dall'Accademia delle Scienze di Torino in collaborazione con la Fondazione Giorgio Cini di Venezia, 29 mars - 3 avril 1971 (p. 355-374), Torino, Accademia delle Scienze, 1974.